

Syndicat mixte de gestion de la Seine Normandie

Comité syndical - Séance du 14 novembre 2022 à 14h30 à Honfleur

Délibération n° 2022 11 09 :

Lancement du plan d'actions pour la gestion des milieux aquatiques

Date de convocation : 28 octobre 2022

Délégués titulaires ou suppléants présents :

- Julien DEMAZURE, Département de la Seine Maritime, titulaire
- Hugo LANGLOIS, Métropole Rouen Normandie, titulaire
- Yann LE FUR, CA Seine Eure, suppléant
- Bertrand PECOT, CC Roumois Seine, titulaire
- Jean-François BERNARD, CC Pays de Honfleur Beuzeville, titulaire
- Philippe MARIE, CC Pont Audemer Val de Risle, titulaire

Délégués titulaires excusés :

- Florent SAINT MARTIN, CU Le Havre Seine Métropole
- Pascal BEHAREL, CC Lyons Andelle

Pouvoirs :

- Pascal LEHONGRE, Département de l'Eure, pouvoir à M. DEMAZURE
- Frédéric DUCHÉ, Seine Normandie Agglomération, pouvoir à M. DEMAZURE
- Hubert LECARPENTIER, Caux Seine Agglomération, pouvoir à M. BERNARD

Secrétaire de séance : Jean-François BERNARD

Membres en exercice : 11 - Nombre de voix total : 100

Quorum : 11 élus présents ou représentés

Membres titulaires présents ou représentés par un suppléant : 6

Pouvoirs : 3

Votants : 9 représentant 87 voix

Vote pour : 87 voix

Vote contre : 0

Abstention : 0

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200092492-20221114-2022-11-09-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/11/2022

Affichage : 23/11/2022

Exposé des motifs :

Monsieur le Président rappelle que l'étude d'élaboration de la stratégie de gestion des milieux aquatiques et humides (stratégie GEMA) de la vallée de la Seine Normande engagée en avril 2021 sera finalisée d'ici la fin de l'année.

Sur la base de cette stratégie, chaque acteur devra poursuivre ses actions et développer de nouveaux programmes opérationnels pour amplifier la protection et la restauration des écosystèmes aquatiques et humides de la vallée de la Seine Normande.

Le Président indique que dans le cadre des compétences qui lui seront transférées au 1^{er} janvier 2023, le SMGSN va être un acteur essentiel de la stratégie GEMA à différents titres notamment comme animateur et opérateur de la GEMA en vallée de Seine.

Dès lors, afin de définir les opérations à mener et les secteurs d'interventions à prioriser, le SMGSN doit élaborer 2 plans d'actions, un pour le lit mineur et l'autre pour les secteurs du lit majeur où il est compétent. Ces 2 plans d'actions devront être coordonnés, notamment pour restaurer les continuités écologiques et hydrauliques entre la Seine et sa plaine alluviale (contribution aux orientations de l'axe 4).

Ainsi, il est proposé d'engager l'élaboration de ces 2 plans d'actions dès que possible en 2023.

Délibération :

Le Comité Syndical,

Vu :

- le Code Général des Collectivités territoriales,
- les statuts du Syndicat mixte de gestion de la Seine Normande,

Considérant :

- la stratégie de gestion des milieux aquatiques et humides (stratégie GEMA) élaborée pour la vallée de la Seine Normande,
- les compétences transférées au SMGSN au 1^{er} janvier 2023,

Après en avoir délibéré, décide :

- d'engager l'élaboration d'un plan d'actions sur l'ensemble du lit mineur de la Seine Normande et de la basse vallée de la Risle,
- d'engager l'élaboration d'un plan d'actions sur le lit majeur sur lequel le SMGSN exerce la compétence,
- d'autoriser le Président à solliciter des subventions auprès des différents organismes concernés,
- d'autoriser le Président à signer tous les documents nécessaires au déroulement de ces opérations.

Le président du Syndicat mixte
de gestion de la Seine Normande


Julien DEMAZURE